



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service agriculture forêt
Unité forêt chasse

Montpellier, le 29 JUIN 2018

Affaire suivie par : M. Matthias DAEDEN / Mme Virginie DELORT
Mail : matthias.daeden@herault.gouv.fr / virginie.delort@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 53 / 60 40

Votre réf : 34.18.011
Notre réf :

Commune de BAILLARGUES
A l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Place du 14 juillet – BP 81
34 671 BAILLARGUES Cedex

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande d'autorisation de défrichement – Reconnaissance de la situation et de l'état des terrains (commune de BAILLARGUES)

Pièce(s) jointe(s) : PV de reconnaissance de l'état boisé

Monsieur le Maire,

La reconnaissance de la situation et de l'état des terrains concernés par le dossier de demande d'autorisation de défrichement enregistré sous le n° 34.18.011 le 1er mars 2018 pour 4,1893 hectares sur la commune de BAILLARGUES a eu lieu le mercredi 23 mai 2018, vous en trouverez le « procès-verbal de reconnaissance des bois » en pièce jointe.

Conformément à l'article R341-5 du Code Forestier, vous disposez d'un délai de 15 jours pour formuler vos observations dès réception de ce document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Pour la Chef du Service Agriculture Forêt
et par délégation,


Mylène RAUD

Copie : STU